



Conditions pour une designation en cas de greve

Par **Rousses**, le **05/08/2016** à **16:02**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Je suis contractuelle à la banque postale, je suis chargé de clientèle anciennement appelé guichetiere. Suite à une grève, mon supérieur m'a désignée pour assurer le service de continuité en évoquant la juriste prudence, deaene, hublin et lepouse sachant qu'il n'y a pas eu d'arrêté préfectoral. Est ce légal ? Est ce que ces juristes prudences concernent les contractuelles et quelles sont les conséquences disciplinaires ? Quelles sont les regles pour une designation. ÀMerci de me donner le plus de renseignements possibles. Je vous remercie.